



## **CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX**

### **Procès-verbal de la séance du lundi 20 juin 2022**

**tenue au bâtiment communal de Chevroux**

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, ouvre la séance. 32 membres sont présents, 16 membres sont excusés, 14 membres sont absents (62 membres au total).

La Présidente, au nom du bureau du Conseil, souhaite la bienvenue à chacune et chacun. Elle remercie les membres de la Municipalité et le boursier communal Monsieur Michael Rotzetter pour leur présence. Elle adresse également ses remerciements au personnel communal pour la préparation de la salle ainsi qu'à Madame Evelyne Wolf-Bonny pour la rédaction de l'article à paraître dans le journal de la Broye.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien annoncer clairement son nom et prénom. Elle rappelle également que la séance sera à nouveau enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

#### **Déroulement de la séance :**

- Appel nominal
- Ouverture de la séance

Elle passe la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel nominatif des membres. Avant de procéder à l'appel, cette dernière présente ses excuses aux membres qui n'ont pas reçu la convocation et les documents envoyés par courrier ; en effet une page d'adresses n'a pas été imprimée et elle ne l'a pas remarqué. Pour pallier à ce manquement, elle a appelé les personnes concernées et a fourni les documents à ceux qui le demandaient. A ce jour, le nombre de membres du Conseil Général est de 61. Avec la présence de 31 membres présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer.

Il est passé à l'ordre du jour. La Présidente signale une modification : en effet, lors de chaque séance du mois de juin, il est procédé à l'élection des membres du bureau du Conseil général. Elle complète l'ordre du jour par le point 4 « Élection des membres du bureau du Conseil général » puis demande si quelqu'un d'autre souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

## **Ordre du jour**

1. Démissions / admissions et assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021 (envoyé fin février 2022).
3. Communications du bureau du Conseil général.
4. Élection des membres du bureau du Conseil général
5. Préavis municipal no 01 / 2022 – Comptes communaux – Année 2021
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

### **Point 1 :** Démissions / admissions et assermentations

**La Présidente** rappelle que pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs. Madame Adeline Bonny a quitté la commune le 30 avril 2022 et est donc radiée des membres du Conseil.

Par sa lettre du 9 décembre 2021 **Monsieur Sébastien Etter** a émis le souhait d'intégrer le Conseil général. **Madame Véronique Gut-Lacôte** lui souhaite la bienvenue et procède à son assermentation. Elle lui remet un exemplaire du règlement communal sous les applaudissements des autres personnes présentes.

### **Point 2 :** Procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021

En raison de la suppression de la séance du Conseil général du 21 mars 2022, un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que l'information de la suppression. Personne n'en demande la lecture. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Point 3 :** Communications du bureau du Conseil Général

Communication no 1 : Votations fédérales des 13 février, 20 mars et 10 avril 2022.

Les résultats de ces votations peuvent être consultés sur le site du Canton aussi ne sont-ils pas rapportés sur le procès-verbal. **La Présidente** remercie les membres du bureau pour leur présence et leur excellent travail.

Communication no 2 : Séance du Conseil Général 2022

**La Présidente** rappelle les dates des prochaines séances prévues en 2022 :

- Lundi 10 octobre 2022                      Séance III
- Lundi 12 décembre 2022                Séance IV

En cas de modification de la date d'une des séances prévues, elle sera communiquée et annoncée au pilier public.

#### **Point 4 :** Élection des membres du bureau du Conseil général

**Madame Véronique Gut-Lacôte** rappelle que le bureau du Conseil est renommé chaque année pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Selon l'article 8 et 9 du règlement du Conseil général, sont nommés chaque année :

- a) Un Président, (au scrutin individuel secret)
- b) Un vice-Président, (au scrutin individuel secret)
- c) 2 scrutateurs et deux suppléants (au scrutin de liste)

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

**La Présidente** demande s'il y a des intéressés. Sans annonce, le bureau est réélu tacitement tel que prévu à l'article 9 du règlement du Conseil général. **Madame Véronique Gut-Lacôte** remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

#### **Point 5 :** Préavis municipal no 01 / 2022 – Comptes communaux – Année 2021

**Madame Véronique Gut-Lacôte** donne lecture du préavis municipal no 01/2022. Elle passe la parole à **Monsieur Daniel Quintairos**, rapporteur de la commission de gestion, qui lit son rapport. Ensuite, **la Présidente** passe en revue le document, page par page.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** demande le pourquoi de la différence de CHF 200'000.00 entre budget et réalité du point 430.314.0 ? **Monsieur Michaël Rotzetter** lui répond que l'entretien des routes a fait l'objet du préavis no 04/2019, accepté par le Conseil général, et le dépassement a été prélevé du fonds de réserve comme proposé dans le préavis. **Monsieur Michael Guggi** demande pourquoi une telle différence au poste 912 « Impôts à encaisser » entre 2020 et 2021 ? **Le Bousier** répond que cela dépend de quand ont été envoyés les impôts et les droits de boucle et quand ils ont été encaissés.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal no 01/2022, tant sur l'exactitude des comptes que sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion, est accepté à l'unanimité.

#### **Point 6 :** Communications de la Municipalité

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** remercie le Conseil Général d'avoir accepté les comptes 2021. Il revient sur l'augmentation des charges salariales dues à l'absence de l'un des employés et de l'apprenti (jusqu'à la fin de son apprentissage) pour raison de santé et, pour les mêmes raisons, l'engagement temporaire de Monsieur Michel Deluz. Il rappelle également le remplacement de la secrétaire communale durant sa maladie par des secrétaires temporaires.

Il revient sur la fête du Port et des dizaines de retours enthousiastes qui lui ont été transmis. Il remercie **Monsieur Christophe Bonny** et toute son équipe pour la magnifique organisation de cet événement.

**Le Syndic** informe également l'assemblée de l'aménagement d'un emplacement pour les camping-cars au fond du parking pour la somme de CHF 10.00 par jour, CHF 25.00 la nuit et l'inscription auprès de l'épicerie Ruchat pour CHF 10.00.

Il annonce que la pompe de circulation d'eau dans le port ne fonctionne pas. Une pièce électronique doit être remplacée, pièce qu'il est difficile d'obtenir. De ce fait, le sable qui s'est accumulé à l'entrée du chenal doit être enlevé, ce qui se rajoute aux frais du port. Concernant les dépassements du coût du port, une action juridique va être engagée contre le bureau d'ingénieurs.

Il informe que l'invité du discours du 1<sup>er</sup> août sera Monsieur Pierre-Yves Maillard.

La parole est ensuite passée à **Monsieur Christian Cuany**. Ce dernier confirme le problème de fonctionnement des cartes pour la déchetterie qui va devoir être résolu.

Il rappelle également que notre STEP est obsolète et qu'il est nécessaire maintenant de vider régulièrement les fosses.

D'autre part, il est prévu de traiter les conduites eaux claires/eaux usées. Une infiltration a été trouvée ensuite du passage d'une caméra. En ce qui concerne le traitement des eaux claires, il faut encore attendre que l'eau du lac baisse.

**Madame Martine Roux** prend la parole. Elle informe l'assemblée qu'un plan canicule a été mis en place qui concerne un contact régulier avec les habitants de plus de 75 ans.

Les bancs promis ont été posés ainsi que la main courante et le cabanon à livres.

En ce qui concerne l'aide aux réfugiés ukrainiens, un groupe a été créé qui n'a pas encore été sollicité mais qui reste disponible.

Une des activités de la commission de culture et loisirs, à savoir la journée consacrée à la fabrication des cruchettes, a eu un très gros succès. À refaire.

Au sujet des traditions, la Jeunesse sera approchée pour les chansons de Nouvel-An et le pic-nic pour tous à la fin des vacances scolaires est en discussion.

En ce qui concerne le marché du 1<sup>er</sup> août, il reste 4 places pour les artisans de Chevroux.

Ecoles : l'intégration ASIPE-ASIEGE est en cours. Un projet de construction d'un nouveau collège de 16 classes à Corcelles-près-Payerne est en gestation.

L'accueil extra-scolaire au Petit Château de Grandcour est en sursis par manque de fréquentation. Une des raisons semble être la fermeture des structures UAPE durant les vacances scolaires. L'ASIPE et l'UAPE étudient la possibilité d'accueillir des enfants durant les vacances.

La Commune de Chevroux, comme d'autres communes de la région, va collaborer avec le tribunal des mineurs pour accueillir des adolescents qui doivent faire des journées d'utilité publique. Il y en a peu dans notre région mais il est important pour la Municipalité de soutenir et donner une seconde chance à des jeunes qui ont commis des erreurs de parcours. Ils seront épaulés durant ces journées (1 à 5) par les employés de la voirie.

La parole est donnée à Monsieur **Christophe Bonny** :

#### Étude sur l'état général de 3 bâtiments

Dans le budget 2022, un montant a été prévu pour une étude sur l'état général du collège, du bâtiment de l'administration et celui du bas-du-Four. Une visite complète de ces derniers avec 2 personnes du bureau d'architectes Bertrand Sauterel a eu lieu début février 2022. Un rapport de dia-

gnostic avec photos a été établi pour permettre de planifier les travaux urgents, à moyen terme et des réflexions à mener pour décider de leur avenir. Si les 2 premiers bâtiments ne nécessitent que peu de travaux dans l'immédiat, celui du bas-du-Four présente de gros problèmes d'humidité à résoudre d'urgence puis une réflexion devra être menée en ce qui concerne le chauffage, la charpente et l'isolation.

#### Etude de la place du port (skater)

Egalement au budget 2022 est prévu une étude sur l'affectation de la place du port (skater) dont le nom n'a plus de sens les bandes ayant été vendues. La Municipalité souhaite mettre en place un processus participatif de réflexion sur cet espace goudronné et actuellement occupé par une cantine de fête. Une première rencontre a eu lieu le 15 juin 2022 où 12 habitants du village ont pu donner leur avis. Durant l'été le bureau d'architecte Bertrand Sauterel procédera à des sondages auprès des baigneurs et des plaisanciers. Le 3 septembre, de 09.00 à 13.00 h sur place, aura lieu un atelier de travail avec toutes les personnes qui le souhaitent pour échanger, atelier qui se conclura par un repas canadien. La Municipalité pourra ensuite venir avec un projet qui puisse répondre aux attentes et besoins du plus grand nombre.

#### Marquage de la place de parcs

Suite aux travaux du port et de la réfection du tapis des couloirs du parking, le marquage au sol a pu être finalisé ce printemps en deux étapes. Il a été profité de cette occasion pour compléter et/ou remplacer les anciens panneaux de signalisation.

#### Résultats du contrôle radar

Le vendredi 13 mai dernier, la gendarmerie a effectué le contrôle de 126 véhicules, dont un seul a été dénoncé. Cela coïncidait avec la journée des communes du district organisé dans le cadre de la fête du port.

#### **Point 7 :** Propositions individuelles et divers

**Monsieur Raymond Cuany** prend la parole et s'étonne de la rapidité avec laquelle l'enceinte de la place de skater a été démontée et vendue. Il rappelle que l'installation de cette place à l'époque a fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil général et qui représentait un certain montant. Cette place avait une utilisation réelle en toutes saisons pour les jeunes et les ados et garantissait la sécurité des enfants qui y jouaient lors de manifestation dans la cantine. Si la cause de sa suppression est son manque d'utilisation, il s'inquiète pour la pérennité du stand de tir qui n'est utilisé qu'environ 12 heures par année, celle du terrain de foot et des vestiaires, etc. Il rappelle que le revêtement bitumineux de cette place est conçu pour une utilisation piétonne. En résumé, s'il applaudit sur une meilleure utilisation de cette place, il craint la lenteur de sa réalisation et confirme sa colère sur la rapidité de la liquidation de l'enceinte.

**Madame Fabienne Bonny Hurni** remercie la Municipalité et l'équipe responsable de l'organisation et la manifestation de la fête du port ainsi que pour les repas offerts. La fête a été magnifique.

**Madame Germaine Bonny** fait remarquer les problèmes de fonctionnement des bornes à tickets du parking. **Monsieur Christian Bonny** reconnaît les difficultés et informe l'assemblée que le système actuel deviendra obsolète en 2024. Une étude à hauteur de CHF 6'000.00 est en cours pour une nouvelle installation.

**Monsieur René Bonny** remarque qu'effectivement la pompe n'a pas fonctionné.

**Madame Nicole Ongari** s'étonne de la réparation du tapis bitumineux du début du chemin Lacustre. En effet, elle admet la nécessité de boucher efficacement les nombreux trous (confirmé par **Monsieur Denis Hanselmann**) mais l'aspect un tant soit peu esthétique n'aurait en rien gêné la remise en état. **Monsieur Christian Bonny** lui répond que c'est provisoire et que la remise en état des routes est prévue ultérieurement. Entretemps, la partie bitumineuse en question a été gravillonnée et présente un bel aspect. **Madame Ongari** remercie la Commune pour ce travail.

**Monsieur Marcel Gut-Lacôte** se plaît à relever la transparence des actions de la Municipalité et confirme ainsi de bons rapports entre les habitants et les édiles.

**Monsieur Charles-Edouard Bonny**, au nom de la Municipalité, remercie les membres du Conseil Général pour leur confiance. Il souhaite à tous un bel été.

Sans autre intervention, **La Présidente** clôt la séance à 21h.10. Elle invite tout le monde à partager un verre au Café du Port ou à la Roselière.

La Présidente :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Nicole Ongari